

Communiqué de presse

Modalités de passage des ambassadeurs du tri

La Communauté de Communes met en place une nouvelle organisation du service déchets ménagers, afin d'augmenter le recyclage des emballages et réduire la production d'ordures ménagères. Pour sa mise en œuvre, la collectivité missionne des ambassadeurs du tri. Identifiés par un badge nominatif, ils vont passer d'ici octobre prochain dans chaque habitation et auprès des professionnels.

Ils se présenteront au domicile des usagers entre 11h et 14h et entre 15h et 17h, du mardi au vendredi. En cas d'absence, un deuxième passage aura lieu entre 17h et 19h30, du mardi au vendredi. Si l'utilisateur est à nouveau absent, un avis sera posté pour un troisième passage au domicile le samedi entre 9h et 13h30.

En cas d'absence, un avis de passage définitif sera posté invitant l'utilisateur à contacter le prestataire ACP Services pour convenir d'un rendez-vous avec un ambassadeur du tri.

Afin de prévenir toute démarche malveillante, la collectivité appelle les habitants à la vigilance sur les points suivants : l'ambassadeur du tri ne contacte jamais l'utilisateur par téléphone pour prendre rendez-vous avec lui ; il ne rentre pas dans son domicile et il ne demande pas d'argent, la dotation en bacs et badge étant gratuite.

Contact :

Service communication, Christine Dubard-Boisseau, 05 49 66 73 14/06 80 40 09 13